Département de Meurthe et Moselle

VILLE DE POMPEY

MDP

DECISION N°164

« FINANCES LOCALES DIVERS »

« Sinistre du 26 mars 2022 – Incendie logement n°2 au 35 rue du Docteur Schweitzer »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le sinistre survenu le 26 mars 2022, lors duquel un incendie s'est déclaré dans le logement n°2 situé 35 rue du Docteur Schweitzer à Pompey, occasionnant des dégâts dans tout l'appartement,

Considérant la proposition de notre assureur SMACL, d'indemniser la commune pour un montant immédiat de 49 389,59 €,

Le Maire,

D E C I D E

- **d'accepter** de notre assureur SMACL la somme de **49 389,59 Euros** en indemnisation de ce sinistre. La somme de 23 501,06 € sera remboursée en différé sur présentation des factures.

- La recette sera affectée à l'article 7788 de l'exercice 2022.

Pompey, le 14 octobre 2022

VILLE DE POMPEY MEURTHE-ET-MOSELLE

Le Maire,

Laurent TROGRLIC

Publié notifié le 18/10/22
Transmis à la Préfecture le 18/10/22
Reçu en Préfecture le.....
Rendu compte au Conseil le.....

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)